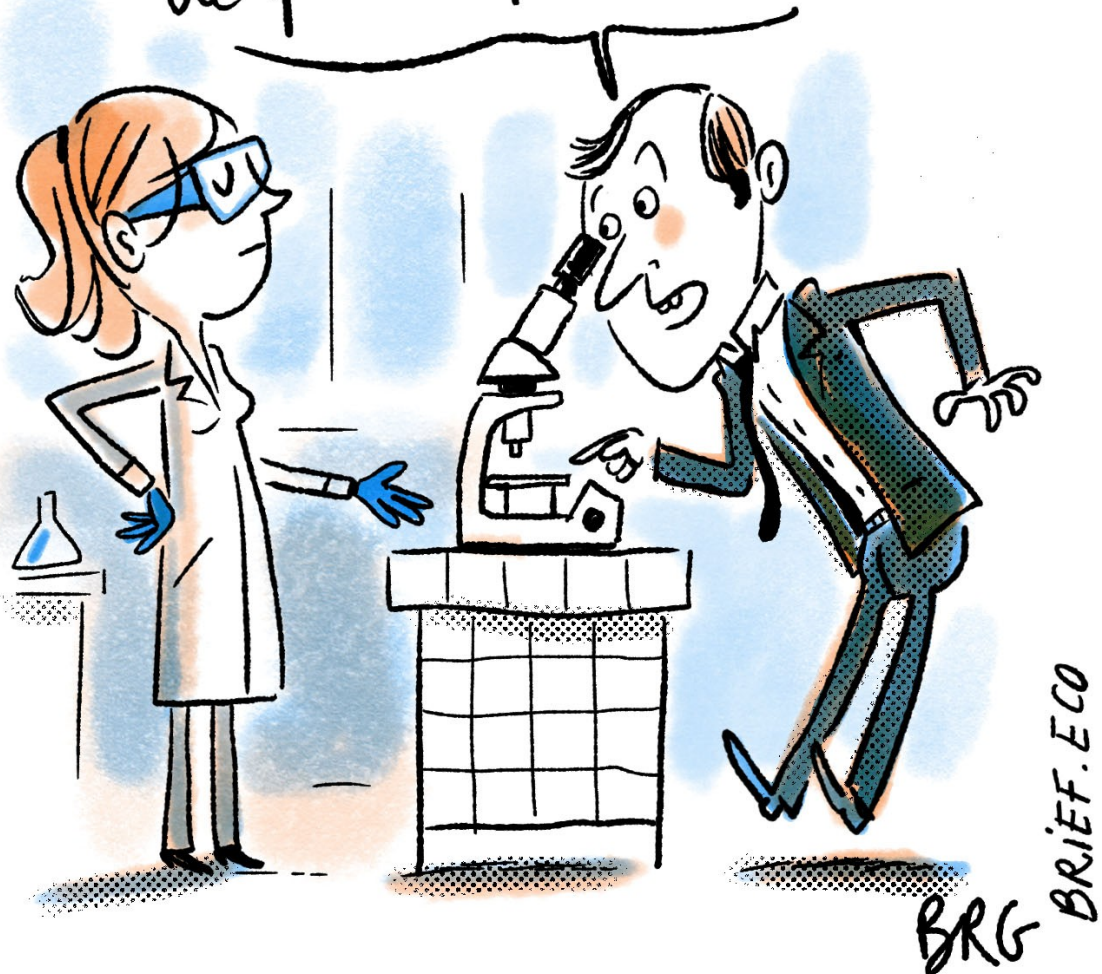


Le pouvoir d'achat

Le pouvoir d'achat

Mais il est énorme !
de quoi se plaint-on ?



Le pouvoir d'achat

L'amélioration du pouvoir d'achat figure parmi les revendications du mouvement des « Gilets jaunes ». L'institut national de statistiques et des études économiques (INSEE) note une différence entre l'évolution du pouvoir d'achat – en progression quasi continue depuis 1990 – et la perception qu'en a le grand public, pour qui la situation « paraît plus dégradée ».

L'ACTU

Le mouvement de contestation des « Gilets jaunes » a manifesté [tous les samedis] depuis le 17 novembre 2018. S'il est né d'une opposition à la hausse des taxes sur les carburants, il a depuis élargi ses revendications. Selon une liste remise le 30 novembre par des membres du mouvement à certains médias et députés, les « Gilets jaunes » réclament la remise à plat de la fiscalité, davantage de services publics et plusieurs mesures en faveur du pouvoir d'achat, telles que l'instauration d'un minimum retraite à 1 200 euros, l'indexation des salaires sur l'inflation ou encore une baisse des prix de l'énergie. « La crise des "Gilets jaunes" est une crise du pouvoir d'achat », estime dans une tribune au Monde l'économiste française Julia Cagé, qui avait soutenu le candidat du Parti socialiste, Benoît Hamon, lors de la campagne de l'élection présidentielle en 2017.

L'ÉCLAIRAGE

Comment est calculé le pouvoir d'achat ?

L'Insee définit le **pouvoir d'achat** comme le volume de biens et de services que le revenu disponible des ménages permet d'acheter. Pour déterminer son évolution, l'Insee calcule d'abord l'évolution de ce revenu. Celui-ci comprend les revenus du travail, ceux du patrimoine et les prestations sociales, déduction faite des impôts. L'Insee évalue ensuite la hausse des prix des biens et des services.

L'**évolution du pouvoir d'achat** est égale à l'évolution du revenu disponible diminuée de l'évolution de l'indice des prix. Afin de mieux refléter les situations individuelles, l'Insee publie également chaque trimestre un indicateur de **pouvoir d'achat par unité de consommation** (UC). Partant du principe que la vie en commun permet de réduire certaines dépenses, l'Insee attribue pour chaque ménage une UC au premier adulte, puis 0,5 UC à toute personne de plus de 14 ans et 0,3 UC à chaque enfant de moins de 14 ans. Alors que depuis 1990, le pouvoir d'achat des ménages a progressé chaque année, à l'exception de deux baisses en 2012 et 2013 (voir graphique), celui par UC a connu cinq baisses (voir graphique en PDF), en 1993, 2008, 2011, 2012 et 2013.

En quoi consiste « l'effet qualité » ?

L'Insee mesure la **hausse des prix à qualité constante**. Lorsque le prix d'un produit augmente, il évalue dans quelle mesure cette variation provient d'un ajustement tarifaire ou d'une amélioration, ce qu'il **nomme « l'effet qualité »** et qu'il cherche à intégrer. « Si un ménage achète un ordinateur dont le tarif n'augmente pas alors que sa technologie a progressé, l'Insee estimera qu'il a fait un gain en termes de pouvoir d'achat, car l'ordinateur lui offre un meilleur service. Il appliquera donc une décote au prix de l'ordinateur », explique à Brief.eco Sandra Hoibian, directrice du pôle Évaluation et société du Crédoc, un centre de recherches sur les conditions de vie des Français.

L'**effet qualité** ne concerne pas seulement les produits technologiques : si la teneur en cacao d'une tablette de chocolat passe de 50 % à 55 %, la hausse du prix de cette tablette peut se transformer en baisse dans l'indice des prix de l'Insee. En 2004, l'Insee avait publié une étude selon laquelle l'inflation enregistrée en 2003, soit 2,3 %, aurait été de 2,5 % s'il n'avait pas appliqué l'effet qualité.

Comment expliquer la différence entre l'évolution du pouvoir d'achat et la perception qu'en a la population ?

Pour déterminer l'évolution des prix, l'Insee suit un *panier moyen* qui ne prend pas en compte les différences de consommation au sein de la population. Ainsi, une augmentation du prix de l'essence pourra entraîner une baisse du pouvoir d'achat des automobilistes, mais n'aura pas d'incidence sur le reste de la population.

« L'évolution du pouvoir d'achat est une moyenne donnée pour l'ensemble des ménages. Elle ne dit rien des inégalités ni de leur progression », ajoute Sandra Hoibian.

Ainsi, le poids des **dépenses contraintes** ou **préengagées**, telles que le loyer ou le forfait téléphonique, est plus important pour les ménages pauvres. Selon une étude publiée en mars par le ministère de la Santé, ces dépenses atteignent 61 % du revenu disponible des ménages pauvres, contre 23 % pour les ménages aisés. Les dépenses de logement représentent dans les calculs de l'institut à peine 6 % du budget des ménages. « L'Insee prend en compte plusieurs facteurs pour déterminer cette moyenne, comme le fait que 40 % des ménages ont fini de rembourser leur emprunt immobilier. Mais il est vrai que pour les locataires, le logement représente bien plus que 6 % des dépenses », précise Sandra Hoibian.

POUR ALLER PLUS LOIN

Dépenses contraintes.

La rubrique Les Décodeurs du Monde, spécialisée dans la vérification des informations, passe en revue les critères utilisés pour mesurer l'évolution du pouvoir d'achat. Elle revient notamment sur la part croissante des dépenses contraintes dans le revenu disponible des ménages.

Sensibilité prix.

Dessine-moi l'éco, une série de vidéos pédagogiques, détaille dans un épisode de trois minutes les raisons du décalage entre l'évolution statistique du pouvoir d'achat et sa perception par les ménages. Elle évoque le fait que ces derniers remarquent davantage la hausse des prix des petits produits qu'ils achètent fréquemment, comme une baguette, que la baisse des tarifs de biens achetés plus rarement, comme une machine à laver.

Source: <https://www.brief.eco/>